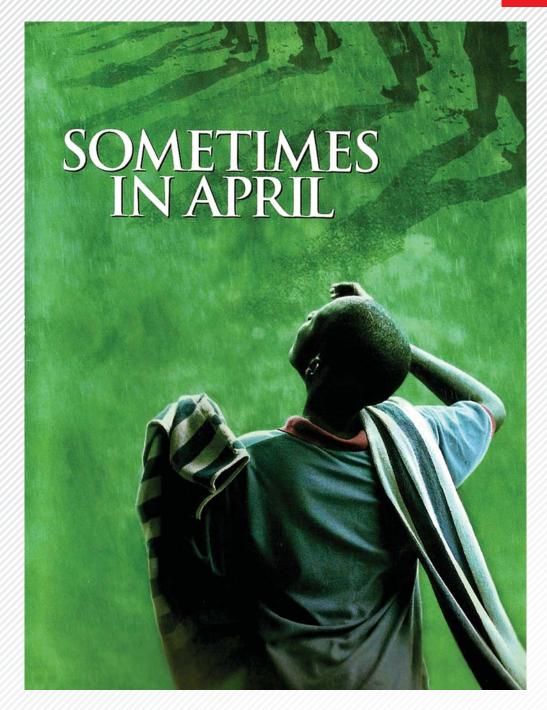
FICHES THEMATIQUES



es rescapés encombrent beaucoup de monde au Rwanda, ils dérangent également en Belgique, mais parfois pour d'autres raisons. Côté rwandais, le dispositif judiciaire inventé pour assumer le contentieux du génocide et réconcilier les Rwandais entre eux pose de très graves problèmes : il est en fait d'une violence inouïe pour les survivants, même s'îl est indéniable qu'il a permis de faire émerger des vérités et qu'il régule la cohabitation entre les tueurs et les victimes, les secondes devant vivre avec les premiers. (...) Après le génocide, la majorité des juges, des magistrats, des avocats et des greffiers a soit été exterminée, soit est parvenue à fuir à l'étranger. Le nouveau régime s'est installé, il y a certes un État mais plus aucune organisation sociale, plus d'institutions, plus de charpente sociale, judiciaire et bien sûr il n'existe pas de loi relative au crime de génocide. À certains égards, la situation est unique au monde, le Rwanda se transforme en laboratoire expérimental: il recherche une justice inédite pour une réalité inédite.







n 1995, une conférence internationale est organisée à Kigali avec au centre des débats cette question inouïe : comment juger l'extermination ? Comment juger l'extermination quand les assassins représentent, à des degrés de responsabilité différents, la majorité du pays ? Comment juger l'extermination à l'intérieur du pays alors que les survivants et les auteurs ou complices des tueries cohabitent au jour le jour, parfois dans le même quartier ? Alors qu'à l'extérieur du pays, les rescapés croisent les bourreaux d'hier qui, selon la mécanique classique du négationnisme, démentent ou minimisent les crimes et/ou – pire – se posent en victimes.

(...) Les ministres et les juristes se réunissent et s'épuisent sur ces insolubles problèmes de justice. La magistrature a été décapitée en 1994 ou bien s'est exilée. Les pénitenciers affichent plus que complets et, sur les collines, la tension est maximale : des millions de personnes sont encore en liberté mais menacées pêle-mêle d'une inculpation, d'une incarcération ou d'une sanction tandis que les quelques centaines de milliers rescapés vivent dans la misère et la terreur, en attendant désespérément « Justice ». (...) Après consultation et réflexion, les autorités tranchent en faveur de l'invention d'un système judiciaire à la rwandaise, permettant d'accélérer les procès et de désengorger les prisons ; un système qui fait éclater la vérité et punit, tout en favorisant la réconciliation entre ceux qui sont condamnés à vivre ensemble. Le gouvernement va réhabiliter les juridictions populaires « gacaca », ces dernières s'enracinent dans la justice traditionnelle, elles sont enrichies des techniques de la procédure pénale moderne et confiées à la population elle-même et non plus uniquement aux professionnels du droit.

(...) L'objectif théorique des gacaca est de remailler la population (apprendre à se resaluer, par exemple) en s'appuyant sur une tradition commune de conciliation. Historiquement, un collège de sages désignés par les anciens rassemblait les protagonistes d'un conflit en présence de la population. Chacun avait le droit de poser des questions et une procédure distribuait la prise de parole. Dans les collines, les litiges portaient sur le partage des terres et des vaches, le montant d'une dot, un problème d'adultère, des actes de sorcellerie, etc. Les sages écoutaient les uns et les autres, désignaient les responsabilités respectives et fixaient l'amende. Si l'accusé était vraiment en faute, il devait affirmer publiquement sa culpabilité et la pénalité qu'il recevait avait pour but de réconcilier les parties. C'est la principale spécificité des gacaca : la reconnaissance de la faute, son jugement, éventuellement sa sanction puis la réconciliation. Celui qui ne reconnaissait pas sa faute et n'acceptait pas le jugement établi était exclu de la société. La contrainte du gacaca est donc d'accepter le verdict posé par les sages ou bien être exclu du corps social.

es gacaca appliquées au contentieux du génocide se passent en deux temps. On commence par procéder à un certain nombre de vérifications, à compiler des accusations par les rescapés ou les familles des victimes, des témoignages et des plaintes. Chaque colline a sa gacaca et on y juge les faits qui s'y sont déroulés. L'aspect administratif réglé, la date de gacaca est fixée et celle-ci aura lieu le même jour chaque semaine jusqu'à ce les dossiers de ladite commune soient résolus. La population et les protagonistes sont convoqués (les tueurs, les rescapés et/ou la famille des victimes, les témoins des uns et des autres). Les procédures de prises de paroles pour poser des questions, y répondre ou faire des commentaires sont très strictes dans les gacaca. Chacun est prié d'être courtois et il n'y a pas de place pour l'agressivité ou les injures, etc. Celui qui ne parvient pas à maîtriser ses émotions est puni par la loi, qui peut le conduire jusqu'à la prison. Pour comprendre l'ambiance de ce type de réunion, il faut savoir que certains rescapés sont les seuls survivants de leur famille, voire le seul tutsi de sa colline! Il se rend seul au gacaca, où l'assemblée ricane lorsqu'il

raconte ce qui lui est arrivé ou le ridiculise par des questions cruelles qui le déstabilisent. Certaines séances de gacaca sont d'une violence indescriptible pour les rescapés qui, en plus d'être confrontés à leurs tueurs, les entendent mentir de façon éhontée.

(...) Ceci dit, il faut reconnaître aux gacaca d'avoir libéré la parole : en échange de leurs révélations, les génocidaires bénéficient de remises de peine considérables ou bien ils sont libérés avec cependant l'obligation de prester des travaux d'intérêt général (TIG). La vérité sort. Partielle, déformée, cruelle mais elle émerge et elle est actée dans des procès-verbaux en vue d'écrire plus tard l'histoire du génocide. Les tueurs ont compris directement l'intérêt qu'il y a pour eux à parler. Et les gacaca imposent de parler : si un tueur cache une information et qu'il est démasqué par d'autres génocidaires voire des complices, on en conclut qu'il n'a pas voulu témoigner, qu'il a menti et sa situation s'aggrave. Le journaliste Jean Hatzfeld relaye une blaque qui circule dans le pays et qui illustre ce cas : « Lors d'une séance un homme est accusé par un rescapé d'avoir participé à un massacre. Il nie. Un deuxième rescapé se dresse et le charge des mêmes crimes. Il nie. Un troisième, un quatrième se succèdent, qui ne parviennent pas à l'ébranler. En colère, le président l'interpelle : "Dis donc, combien de temps encore vas-tu nier l'évidence et te moquer de ta cour ?", "C'est toi qui me le demandes ?", lui répond l'accusé en se tournant vers lui : "Tu le sais bien, puisque ce jourlà tu étais avec moi."»■■■

(Extraits de l'article de Dominique CÉLIS, « Vivre avec eux », paru dans le n°54 de la revue *Aide-mémoire*, octobre-décembre 2010)

Pour en savoir plus...



CELIS, Dominique, Gêneurs de survivants!: la question du génocide des Tutsis, Bruxelles, Espace de Libertés, 2012

Duterme, Renaud, Rwanda, une histoire volée, Liège, CADTM, 2013

FIERENS, Marie, Le négationnisme du génocide des Tutsi au Rwanda, Villeurbanne, Golias, 2009

HATZFELD, Jean, Une saison de machettes, Paris, Seuil, 2003

HATZFELD, Jean, La stratégie des antilopes, Paris, Seuil, 2007

INGANJI, Ephrem, *Une jeunesse perdue dans un abattoir d'hommes*, Paris, L'Harmattan, 2008

Saint-exupéry, Patrick (de), *L'inavouable : la France au Rwanda*, Paris, Arènes, 2004

Tous ces ouvrages cités sont disponibles à la Bibliothèque George Orwell, ouverte le mardi de 13h à 17h, mercredi de 10h à 17h, vendredi de 10 à 15h. Et sur rendez-vous (04 232 70 62).

